

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 31 mars 2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Aurélie POUJADE

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

En Présence de Mr Sicard, conseiller aux décideurs locaux

**Délibération 2022/09**

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Mme le Maire propose d'augmenter les taux par rapport à l'année 2021 de 1%, soit pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti) 32.26 %

Taxe foncière (non bâti) 51.17 %

CFE 12.00 %

Le produit attendu est de 27236 € pour ces 3 taxes

Le Conseil municipal vote ces taux par 5 voix pour et 2 contre

**Délibération 2022/10**

**Vote du budget primitif 2022**

Mme le Maire présente le budget 2022 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 224 545,50 €

Recettes de fonctionnement : 110 620,00 €

Report en 002 113 925.50 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 224 545,50 € en équilibre

Dépenses d'investissement : 127 843 ,52 €

Restes à réaliser sur 2021 23 000.00 €

Recettes d'investissement : 124 041,00 €

Report en 001 26 802.52 €

Soit un total pour la section d'investissement de 150 843,52 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2022 à l'unanimité.

**Questions diverses**

Le tableau des subventions aux associations est reconduit à l'identique pour 2022.

**L'ordre du jour comportant deux délibérations étant épuisé, la séance  
est levée à 22h15  
Le Maire, Françoise LAPERGUE**

